

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2019

Président : Yves D'AMECOURT

Secrétaire : Samuel MESTRE

Présents :

Monsieur Marcel ALONSO, Madame Monique ANDRON, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Madame Nicole BONNAMY, Monsieur Emile BOUSCARY, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Philippe BRY, Madame Maryse CHEYROU, Monsieur Alain COURGEAU, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMECOURT, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Serge DURU, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Dominique GORIOUX, Monsieur André GREZE, Monsieur Lucien KERGEFFROY, Monsieur Pierre-Didier LAMOUREUX, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Bruno LIMOUZIN, Madame Martine LOPEZ, Madame Béatrice MARIN, Monsieur Jacques MATIGNON, Monsieur Samuel MESTRE, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

Excusés :

Monsieur Philippe ACKER, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Michel DULON, Monsieur Eric GUERIN, Madame Josette MUGRON, Monsieur Jean-Paul POUJON

Absents :

Monsieur Didier ABELA, Monsieur Daniel AUBERT, Madame Josie BESSE/CASTANT, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Alain LEVEAU, Monsieur Richard PEZAT, Monsieur Raymond REBIERE

Ordre du jour :

Interventions

- Madame Aurore DALLA SANTA, directrice de l'OTEM (Entre-deux-Mers Tourisme)
- Monsieur Sylvain MARTY, Président de l'USTOM

Délibérations soumises au vote du bureau :

- USTOM : Mise en place d'une consultation des habitants - choix d'un scénario
- Attribution de subventions
- Modification de la délibération relative à la participation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au projet social "Tous dans la bienveillance" mené par le RPI de Cours de Monségur/Taillecavat

Délibérations présentées pour avis avant présentation au Conseil Communautaire

- Décision Modificative n° 1 - Budget Principal
- Admissions en non-valeur
- Attribution du marché Voirie
- Modification de l'article 4 des statuts du Pôle Territorial Sud Gironde
- SEMOCTOM - Modification des statuts

- Validation du règlement de formation
- Validation du plan de formation
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

A la demande du Président Yves d'Amécourt, une minute de silence est observée par l'ensemble des membres présents en l'honneur de Monsieur Philippe MADRELLE.

Délibérations du conseil :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (DEL 2019 051)

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau Communautaire les demandes de subventions émanant de 3 associations au titre de diverses actions relatives à la parentalité, ainsi que le reversement du financement accordé par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour la participation de ces 3 associations à la Fête de la Famille.

Associations	Actions	Montant des subventions accordées
Passerelle	Espace de Vie Sociale – Développement de l'action jeunesse et participation au groupe de travail du projet social de territoire	Subvention : 5 000 € Reversement REAAP : 400 €
Ouistitis	*Ateliers parents/enfants * Fête de la Lirette * Journées familles le dimanche (journées d'animation conviviales et échanges en famille avec repas partagé – sorties en famille)	Subvention : 700 € Reversement REAAP : 840 €
Famill'ensemble	*Rencontres intergénérationnelles (ateliers au sein de la maison de retraite de Targon avec les familles)	Subvention : 300 € Reversement REAAP : 150 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations Passerelle, Ouistitis, Famill'ensemble telles que présentées ci-dessus ;

- **DE REVERSER** dans le cadre du financement accordé par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour la participation de ces 3 associations à la Fête de la Famille, les montants tels que présentés ci-dessus.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA CDC AU PROJET SOCIAL "TOUS DANS LA BIENVEILLANCE" (DEL 2019 052)

Vu la délibération n° DEL_2018_127 du Bureau Communautaire réuni le 3 décembre 2018 relative à la participation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au projet social « Tous dans la Bienveillance » mené par le RPI de Cours de Monségur/Taillecat

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire la participation de la Communauté des Communes au projet « Tous dans la bienveillance » mené par le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Cours de Monséur / Taillecat pour un montant de 525 euros.

La délibération n° DEL_2018_127 prévoyait un mandatement auprès du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Cours de Monséur / Taillecat, or le versement doit être effectué à l'Association « Les Petits Ecoliers ».

De plus, le projet déposé en 2019 par la Communauté des Communes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales a obtenu un financement au titre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et doit faire l'objet par conséquent d'un reversement à l'association.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association « Les Petits Ecoliers » une participation d'un montant de 525 euros afin de financer le projet « Tous dans la bienveillance » par substitution au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Cours de Monséur / Taillecat

- **DE CONFIRMER** le reversement à l'association « Les Petits Ecoliers » du financement alloué par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du REAAP d'un montant de 700 €.

FDAEC - VERSEMENT EXCEPTIONNEL (DEL 2019 053)

Dans le cadre de la répartition du Fonds Départemental 2019 d'Aide à l'Equipeement des Communes (FDAEC), Monsieur Daniel BARBE fait part de la décision des Conseillers Départementaux du canton du Réolais et des Bastides, en accord avec les Maires du territoire, de doter à titre exceptionnel pour l'année 2019, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers d'une somme de 3 000 euros.

Cette somme pourrait contribuer au financement d'une partie de la facture réglée à Aquitaine Bardage Couverture, pour la pose et fourniture d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation au siège de la Communauté des Communes.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au versement exceptionnel d'une partie du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes (FDAEC) à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers, pour un montant de 3 000 euros ;

- **D'AFPECTER** cette somme au financement de la pose et fourniture d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du siège de la Communauté des Communes, permettant une autoconsommation de l'ensemble du bâtiment.

Questions diverses

Intervention Michel BRUN – Présentation « Jardiner la rue »

Il s'agit d'une opération conjointe avec le CAUE. Il s'agit de faire découvrir au travers d'une exposition, les moyens possibles pour végétaliser les villes et bourg et apporter une aide technique aux élus. L'exposition sera accueillie dans nos locaux le 9 octobre dans le cadre de la semaine porte ouverte de la MSAP.

Prochain calendrier Bureaux et Conseils à déterminer

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bureau		9/10	25/11	
Conseil	30/09			9/12

La séance est levée à 21h15.